

Mais ont-elles été assez nettes, assez accentuées ? je ne le pense pas. Il fallait selon moi, qualifier le bruit, l'appeler ce qu'il est : une calomnie dont le ridicule, d'ailleurs, le dispute à l'in vraisemblance. A qui persuadera-t-on, en effet, que les sénateurs aient pu avoir un instant, un seul instant la pensée insensée de vouloir, par la plus impolitique des courtoiseries, abaisser le corps illustre dont ils ont l'honneur de faire partie ?

Qui pourrait croire que le Sénat, réuni d'hommes ayant pendant toute leur vie noblement servi la patrie, abdiquerait volontairement son plus beau, son plus précieux privilège : celui de parler dans l'intérêt du pays.

Si le Sénat du premier Empire a voté par acclamation tout, y compris la déchéance, le Sénat du second Empire ne votera jamais, grâce à Dieu, que librement et consciencieusement.

Telle est ma conviction profonde, tel est mon vœu le plus ardent de bon Français, de loyal sénateur, de sujet fidèle.

J'ai l'honneur, etc.

Marquis de BOISSY,  
Sénateur.

## FAITS DIVERS.

Hier un accident déplorable a eu lieu à Cherbourg. Une embarcation de la *Couronne*, montée par 31 matelots et commandée par un lieutenant de vaisseau, qui se portait au secours d'un sloop en péril ; s'est brisée contre des récifs, et deux hommes seuls ont échappé au désastre. L'officier qui commandait cette embarcation était M. le lieutenant de vaisseau de Besplas, ancien aide-de-camp de l'amiral Hamelin, officier distingué et auquel un très bel avenir semblait réservé. Les 29 marins qui ont péri étaient tous des matelots d'élite.

On écrit du Blanc, 28 novembre, à la *France Centrale* :

L'année dernière, vous avez entretenu vos lecteurs de poursuites dirigées contre une association de malfaiteurs se disant épurateurs de plume, inculpés dans de nombreux abus de confiance commis dans près de cinquante communes des départements du Centre.

Les débats de cette affaire dont l'instruction a duré 13 mois et dans laquelle plus de 1,400 témoins ont été entendus, vont s'ouvrir au Blanc le 17 décembre. 43 prévenus comparaitront devant le tribunal. On cite parmi les défenseurs plusieurs notabilités du barreau de Paris, entre autres M<sup>rs</sup> Crémieux.

L'importance des détournements, dont le chiffre dépasse 200,000 fr., non moins que l'audace avec laquelle ils ont été accomplis, donnent à la poursuite un intérêt tout particulier. Un des plus riches négociants de Châtelleraut y figure comme coaccusé.

Assurément, les annales de la justice offrent peu d'exemples d'un pareil procès, et l'on ne saurait que difficilement se faire une idée du travail immense auquel il a donné lieu.

On écrit de La Haye :

La reine a été atteinte d'une maladie assez sérieuse ; quoique des symptômes de pleurésie se fussent déclarés chez Sa Majesté, elle a tenu à assister aux fêtes du 17, ce qui a aggravé nécessairement le mal, qui se manifesta quelques jours plus tard d'une manière réellement inquiétante. Aujourd'hui, l'auguste malade se trouve dans un état très satisfaisant qui ne lui permettra cependant pas d'assister à la solennité qui se prépare à Scheveuingue pour célébrer le 50<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement du prince-souverain Guillaume I<sup>er</sup>.

Les pâtes, les farines et le tapioca de la maison Groult jeune sont l'objet de nombreuses contrefaçons et imitations d'enveloppes. Exiger la marque de fabrication. 4163-6278

## VARIÉTÉS.

### LE CODE.

(Suite.)

« Vous doutez ! voici l'article. » On apporta un Code et Ernest lut ce qui suit :

« Quiconque aura attenté aux mœurs, en excitant, favorisant ou facilitant habituellement la corruption de la jeunesse de l'un ou l'autre sexe au-dessous de l'âge de vingt-un ans, sera puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de cinquante francs à cinq cents francs. — Si la corruption a été excitée, favorisée ou facilitée par leurs pères, mères, tuteurs ou autres personnes chargées de leur surveillance, la peine sera de deux ans à cinq ans d'emprisonnement, et de trois cents francs à mille francs d'amende. »

Les jeunes gens se regardèrent étonnés. Ils ne pouvaient croire à la classification de ce délit, qu'ils ne regardaient que comme une simple faute.

Le jeune avocat, peut-être bien aisé d'élever son esprit à une hauteur plus noble, continua à feuilleter le Code qu'il tenait, et étonna encore les camarades en leur montrant combien de délits et même de crimes peuvent être commis par ignorance.

Il s'arrêta à un chapitre sur lequel il appela l'attention, déjà excitée du reste, de l'auditoire. L'acte sur lequel il attirait vivement l'attention par ces détails qu'il ignorait.

« Vous lisez tous les jours, vous voyez éme autour de vous, reprit Ernest, un tel malheureusement assez commun : Un

jeune homme aime, ou croit aimer une jeune fille. Les parents s'opposent à une union mal assortie, prématurée ou impossible, pour des motifs quelconques.

Le jeune homme, suivant une inspiration fatale, enève la jeune fille à ses parents, et la force de fuir avec lui.

— Et, interromp le chanteur, on rattrape les fugitifs ; on met la petite fille au pain sec ; on donne une semonce ou une bastonnade au ravisseur, ou bien, on marie les tourtereaux.

— Parfois cela se passe ainsi ; mais voici, d'un autre côté, ce qui peut arriver au ravisseur, comme tu l'appelles : On le met parfaitement en prison.

Une exclamation de doute amena la citation de l'article suivant :

« Art. 354, livre III, titre II, du Code pénal : » Quiconque aura, par fraude ou violence, enlevé ou fait enlever des mineurs, ou les aura entraînés, détournés ou déplaçés, ou les aura fait entraîner, détourner ou déplacer des lieux où ils étaient mis par eux, à l'autorité ou à la direction desquels ils étaient soumis ou confiés, ou subira la peine de la réclusion. »

Maintenant voici mieux : « Art. 355. Si la personne ainsi enlevée ou détournée est une fille au-dessous de seize ans accomplis, la peine sera celle des travaux forcés à temps. »

Qu'en dites-vous ? — Mais, hasarda quelqu'un, si la fille consent à cette fuite, on ne peut être passible d'aucune peine ?

— Vous croyez cela, répondit Ernest. Je vous conseille de bien étudier l'article 356. Il dit :

« Quand la fille au-dessous de seize ans aurait consenti à un enlèvement ou suivi volontairement le ravisseur, si celui-ci était majeur de vingt-un ans et au-dessus, il sera condamné aux travaux forcés à temps. Si le ravisseur n'avait pas encore vingt-un ans, il sera puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans. » Ernest ferma le Code.

Nos jeunes gens ne s'attendaient certes pas à la conclusion de cette soirée ; mais ils ne firent aucune réclamation. Ils se retirèrent plus sérieux que lorsqu'ils étaient entrés... et revirent sans doute Code pénal, etc., etc.

J'ajouterai quelques observations à propos de cette question qui intéresse toutes les classes de la société à un plus haut degré qu'on ne le croit généralement.

(La suite prochainement.)

## BULLETIN FINANCIER.

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES FRÈRES FRANÇAISES

DOUBLE BREVET

Médaille à l'Exposition universelle de Londres (1862).

Raison sociale : BOURR'et C<sup>o</sup>

Siège : à Paris, 3, rue Fehér

CAPITAL SOCIAL : 2,500,00 FRANCS  
DIVISÉ EN 5,000 ACTIONS DE 50 FRANCS

MANUFACTURES : à Saint-Denis, avenue St-Remy ; à Nancy, rue de Botenville, LA PLUS GRANDE PARTIE DU CAPITAL EST SOUSCRITE.

La production de la Broderie par les moyens mécaniques est désormais un problème résolu. Les machines introduites en France par M. Bourry de Saint-Gall et portées par lui au dernier degré de perfectionnement, sont appelées à former la base d'une nouvelle et grande industrie. A l'aide d'un homme et de deux adjoints (femmes ou enfants) la machine du système Bourry accomplit chaque jour le travail de 80 ouvriers habiles ; non-seulement elle produit la Broderie à la main à très-bas prix et avec une régularité, une perfection que la main ne peut atteindre, mais elle s'applique d'une façon merveilleuse au Broché sur toutes les étoffes après le tissage. C'est là une réaction nouvelle appelée au plus grand succès par la variété infinie des applications, par la modicité des prix, par la rapidité de l'exécution ; cette invention remarquable n'est plus à l'état d'expérience, elle est mise en pratique à Saint-Denis, dans une usine qui représente le travail quotidien de 1,600 ouvriers.

L'extension de cette nouvelle industrie est devenue une nécessité par suite des demandes incessantes du commerce qui peut mettre à la portée de tout le monde des produits nouveaux et élégants. La Société destinée à développer en France cette magnifique industrie, assurera incontestablement des dividendes exceptionnels à ses actionnaires.

### ON SOUSCRIT :

A ROUBAIX, chez MM. L. VORUX, DEVEMY, et C<sup>o</sup>, négociants.

### VERSEMENTS :

50 francs en souscrivant ;  
57 » après la répartition ;  
75 » après la remise des titres ;  
300 » alors seulement que conseil de surveillance le jugera utile.

S'adresser pour visiter l'usine et les étoffes brodées, au siège social, rue Richer. — Échantillons, déposes Roubaix. — Envoi du prospectus et des statuts sur demande affranchie. 43-6389

## Placement de capaux

En compte courant avec chèques.

L'intérêt alloué aux dépôts en compte courant avec chèques est de :  
Bons à trois mois . . . 4 1/2 %  
Bons à six mois . . . 4 1/2 %  
Bons à un an . . . 4 1/2 %

La maison se charge également gratuitement, pour le compte des déposants, de l'encaissement des effets de commerce sur Paris et des coupons des vaurs industriels.

MM. L. MONTIER & comp  
banquiers, rue Richer, 47, à Paris.  
41-6234

Les personnes qui désiraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien et espagnol peuvent s'adresser au bureau du *Journal de Roubaix*.

## THÉÂTRE DE LILLE

Dimanche 6 décembre 1863

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE avec le concours de M<sup>me</sup> Ribault, chanteuse des théâtres de Lyon, Bordeaux, de M<sup>lle</sup> Perat, contralto du théâtre de Bordeaux, et de M. Millet, fort t<sup>r</sup>.

LE TROUVÈRE, grand opéra en 4 actes.  
L'ÉCLAT DE RIRE, drame en 3 actes.  
LA MAÎTRESSE DE LANGUES, vlev. en 1 acte.

On commencera à 5 heures 1/2  
Le spectacle sera terminé à 11 h. m.  
Les bureaux de location resteront ouverts jusqu'à 5 h. 1/4 pour les pernes de Roubaix et Tourcoing.

Lundi 7, fête de la Saint-Eloi.  
LA BOUQUETIÈRE DES INNOCE<sup>ts</sup>, grand drame populaire en 8 actes 11 tableaux.

Mardi 8.  
LA FAVORITE.

Avis. — Le public est prévenu que bureau supplémentaire de location s'ouvre tous les jours jusqu'à l'ouverture du théâtre, et chez le concierge du théâtre p les petites places.

### AVIS.

A louer le magnifique établissement Pr<sup>é</sup>-Catalan, avec tout son matériel d'exploitation.  
S'adresser à M. Simon Levy, direct du théâtre de Lille.

## COMPAGNIE DES Mines de Béthune.

DÉPÔT DE

## CHARBONS GRAS

des fosses de BULLY, MAZINGARBE ET VERMELLES.  
A Roubaix, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.

## VENTE A L'HECTOLITRE Mesure des fosses.

PRIX COURANTS.

GROSSE GAILLETTERIE, l'hectolitre pesant 80 k., mis en voiture et rendu à domicile, pour la ville (octroi compris). 2 fr. 30

MOYEN (dit tout-venant) 1<sup>re</sup> qual., 1 fr. 75 l'hectolitre, mesure des fosses, mis en voiture et rendu à domicile pour la ville (octroi compris). 2<sup>o</sup> id., 1 fr. 65

FINES NOISSETTES 1 fr. 50 l'hectolitre pesant 80 k., pris au dépôt et mis en voiture pour la ville (octroi compris). 2 fr. 25

MOYEN (dit tout-venant) 1<sup>re</sup> qual., 1 fr. 70 l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la ville (octroi compris). 2<sup>o</sup> id., 1 fr. 60

FINES NOISSETTES, 1 fr. 45 l'hectolitre de 80 kilog., pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne. 2 fr. 15

MOYEN (dit tout-venant) 1<sup>re</sup> qual., 1 fr. 65 l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne. 2<sup>o</sup> id., 1 fr. 55

FINES NOISSETTES, 1 fr. 40 (Au comptant sans escompte).

N. B. La Compagnie des Mines de Béthune a l'honneur de faire remarquer à Messieurs les consommateurs qu'il existe à leur avantage une différence de prix entre l'hectolitre dit mesure des fosses et l'hectolitre ordinaire, mesure à ras.

Les droits d'octroi seront déduits sur les prix ci-dessus, pour les personnes ayant l'entrepôt.  
S'adresser à M. Louis COURTRAY, représentant de la Compagnie, rue Poivrière, 29, ou au dépôt même, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.

## Bourse de Paris

RENTES ET ACTIONS	DU 3 DÉCEMBRE.		DU 4 DÉCEMBRE.	
	PREMIER COURS	DERNIER COURS	PREMIER COURS	DERNIER COURS
3 0/0 compt.	66 80	66 65	66 75	66 90
Dito fin cour.	67	67	67 00	67 10
4 1/2 0/0 cpt.	94 50	94 50	94 60	94 60
Dito fin cour.	94 50	94 50	94 60	94 60
Oblig. Trésor	447 50	447 50	447 50	447 50
Banq. de France	3355	3360	3360	3355
crédit foncier				
estamp. cpt.	1230	1227 50	1235	1235
Dito fin cour.	1235	1230	1240	1240
D <sup>o</sup> nouv. cpt.	1185	1200	1195	1205
Dito fin cour.	1182 50	1190		
Cré. mobilier				
comptant.	1030	1020	1030	1026 25
Dito fin cour.	1027 50	1028 75	1035	1036 25
comptoir nat.				
comptant.	765	765	767 50	760
Dito fin cour.			765	767 50
CHEM. DE FER				
Orléans. cpt.	970	955	960	965
Dito fin cour.	965	965	965	965
Nord. compt.	960	955	957 50	957 50
Dito fin cour.	960	962 50	965	962 50
Est. comptant	480	475	475	480
Dito fin cour.	475	475	480	475
Paris-Lyon-Méditer. cpt.	912 00	913 75	915	922 50
Dito fin cour.	915	920	925	927 50
Midi. compt.	677 50	680	675	675
Dito fin cour.	680	681 25	685	680
Ouest. compt.	505	506 25	508 75	511 25
Dito fin cour.	505	505	507 50	510
Genève. compt.	498 75	498 75		
Dito fin cour.				
Dauphiné. cpt.			482 50	481 25
Dito fin cour.				
Ardennes. cpt.	470	470	470	470
Dito fin cour.				
Alger. compt.				

## Prix des huiles à Lille, le 4 décembre.

Colza . . . . .	l'hect.	85	»	»
Idem étrangères . . . . .				
Oeillette bon goul . . . . .				
Cameline . . . . .				
Chanvre . . . . .				
Lin du pays . . . . .		89		
Id. étrangères . . . . .				
Huile épurée pour quinquet 91				
Id. pour reverberes . . . . .		88		

## GRAINES (l'hect.) TOURTEAUX (100 k.)

Colza . . . . .	25	à 26 50	14 50	à 15 25
Éilletobg . . . . .	27	à 25	13 50	à 14 25
Id. rouss. . . . .				
Cameline . . . . .	19	à 22	15	à 15 50
Chanvre . . . . .				
Lin du pays . . . . .	25	à 27	23 50	à 24

## Prix-courant légal des spiritueux, à Lille

Marché du 1<sup>er</sup> décembre 1863.

Esprit 3/6 Montpell. l'hect.	»	»	»	»
3/6 betterave fin . . . . .	id	»	»	»
3/6 melas ind. . . . .	id	»	»	»
3/6 fin de grains . . . . .	id	»	»	»
3/6 de riz . . . . .	id	»	»	»
Genièvre . . . . .	id	40	»	»
Anis . . . . .	id	»	»	»

## CHEMIN DE FER DU NORD.

Prix des billets d'aller et retour

De Lille aux stations suivantes :

DESTINATIONS.	1 <sup>re</sup> cl. 2 <sup>e</sup> cl. 3 <sup>e</sup> cl.		
	1 <sup>re</sup> cl.	2 <sup>e</sup> cl.	3 <sup>e</sup> cl.
Cambrai . . . . .	12 45	9 30	7 75
Arras . . . . .	9 75	7 30	6 05
Farbus-Vimy . . . . .	7 90	5 95	4 95
Lens . . . . .	6 55	4 95	4 10
Hénin-Liétard . . . . .	5 05	3 75	3 15
Bully-Grenay . . . . .	7 90	5 95	4 85
Nœny . . . . .	8 95	6 70	5 55
Béthune . . . . .	9 75	7 30	6 05
Chocques . . . . .	9 75	7 30	6 05
Lillers . . . . .	9 75	7 30	6 05
Aire . . . . .	9 75	7 30	6 05
Thiennes . . . . .	9 40	7 05	5 85
Steenbecque . . . . .	8 70	6 55	5 45
Rœux . . . . .	8 25	6 15	5 10
Vitry . . . . .	7 05	5 35	4 40
Douai . . . . .	5 40	4 05	3 30
Montigny . . . . .	6 75	5 05	4 15
Somain . . . . .	7 90	5 95	4 95
Wallers . . . . .	9 40	7 05	5 85
Raismes . . . . .	10 30	7 65	6 40
Valenciennes . . . . .	10 45	7 80	6 45
Le Forest . . . . .	4 20	3 15	2 65
Carvin . . . . .	3	2 25	1 85
Seclin . . . . .	1 90	1 35	1 05
Roubaix . . . . .	1 50	1 15	0 95
Tourcoing . . . . .	1 90	1 35	1 20
Perenchies . . . . .	1 65	1 30	1 10
Armentières . . . . .	2 55	1 90	1 55
Steenerwerck . . . . .	4 20	3 15	2 55
Bailleul . . . . .	4 90	3 70	3 05
Strazeele . . . . .	6 25	4 65	3 90
Hazebrouck . . . . .	7 20	5 40	4 50
Cassel . . . . .	8 95	6 70	5 55
Arneke . . . . .	10 05	7 60	6 30
Esquelbecq . . . . .	11 25	8 50	7 05
Bergues . . . . .	12 75	9 60	8
Dunkerque . . . . .	14 10	10 60	8 75
Ebblinghem . . . . .	8 95	6 70	5 55
Saint-Omer . . . . .	10 75	8 10	6 70
Watten . . . . .	12 30	9 25	7 65
Audruicq . . . . .	14 10	10 60	8 75
Ardres . . . . .	15 45	11 65	9 60
Saint-Pierre-lez-Calais . . . . .	17 35	13	10 80
Calais . . . . .	17 80	13 35	11 15

## Chemin de fer du Nord

Trains partant de Roubaix

en destination de :

Lille . . . . .	(5.17 7.03 8.58 10.18 11.48 mat.; 12.45 1.55 3.43 5.10 7.27 8.23 9.33 10.40 soir.
Douai . . . . .	(5.17 7.03 8.58 mat.; 12.45 1.55 3.43 5.10 8.23 9.33 s.
Valencienn. . . . .	(5.17 7.03 8.58 matin ; 12.45 3.43 5.10 9.33 soir.
Cambrai . . . . .	5.17 8.58 m. 1.55 5.10 s.
St-Quentin . . . . .	(5.17 8.58 matin ; 12.45 1.55 5.10 10.40 s.
Dunkerque . . . . .	(5.17 8.58 m. 12.45 5.10 s.
Calais . . . . .	(5.17 8.58 matin ; 12.45 5.10 10.40 soir.
Arras . . . . .	5.17 7.03 matin ; 12.45 3.43 8.23 9.33 soir.
Amiens . . . . .	(5.48 7.40 9.02 10.14 11.38 mat.; 2.23 3.38 5.18 6.18 8.23 soir.
Mouscron . . . . .	(7.40 10.14 matin ; 2.23 5.18 6.18 8.23 soir.
Tournai . . . . .	(7.40 10.14 matin ; 2.23 5.18 6.18 8.23 soir.
Mons . . . . .	7.40 matin ; 2.23 5.18 soir.
Bruxelles . . . . .	7.40 matin ; 2.23 5.18 soir.
Courtrai . . . . .	5.48 9.02 11.38